



CTSD de l'Hérault, 29-01-21
Compte-rendu du SNALC

➤ **Présents :**

- *administration* : M. Mauny Christophe (DASEN 34), Mme MasNeuf Nathalie (Secrétaire Générale de l'Hérault), Grégory Munier (service des moyens d'enseignement de l'Hérault)
- *Organisations Syndicales* : FO, FSU, SNALC, Sud, UNSA.

➤ **Lectures des déclarations liminaires :** UNSA / FO / FSU / SNALC / Sud.

➤ **Propos introductifs du DASEN, en réponse aux DL :**

M.le DASEN commence par un point sur le nombre de classes fermées pour cause Covid : aujourd'hui 12 classes fermées dans le département. On ne peut mettre en doute le sérieux des médecins et infirmiers scolaires qui s'impliquent dans le tracing contacts... => il faut savoir mettre de la mesure sur le "risque".

Restauration et EPS ont focalisé le renforcement des dernières mesures car ce sont les deux temps où les élèves n'ont pas de masque dans les établissements.

Concernant les questions du SNALC à propos des aides humaines et du taux de mutualisation, il est élevé mais dépendant des notifications MDA. Seuls les PO se démarquent et un travail est en cours avec la MDA pour que les PO s'alignent sur les autres départements.

Concernant le prévisionnel effectifs et la dotation. L'administration prévoit +3592 élèves dans l'académie, avec une augmentation dans les 5 départements / 545 élèves de plus seulement en collège. Une baisse légère est prévue dans le secteur privé. L'Hérault assure une grosse part de l'augmentation des effectifs, notamment en collège.

A ce titre, 93 ETP ont été affectés (21 HP/72 HSA) à l'académie.

Les orientations majeures sont en effet sur le 1er degré et un rééquilibrage entre les niveaux est souhaité. On constate une baisse significative du nombre d'élèves dans le 1er degré (73000 de moins au national /56000 de moins l'an prochain). Cette baisse va se répercuter sur le second degré. => volonté de ne pas entériner des postes qu'il va falloir supprimer très vite.

Méthode de répartition des moyens :

- démographie
- maintien de l'accompagnement dans l'éducation prioritaire (base de calcul à 25/classe)
- réforme de la voie professionnelle
- appui aux ULIS avec 12 postes réservés pour l'académie mais une répartition non faite au niveau des départements.
- les nouveaux lycées de Gignac accompagné pour les rentrées futures + Sommières prochainement.

A noter : l'accompagnement académique est modifié et les bilangues ne sont plus supportées, elles doivent désormais être financées sur les moyens propres des établissements.

Pour la méthode de répartition choisie de ces moyens : cela se fait au niveau de chaque département, par le DASEN. Pour le 34, le DASEN regarde la démographie (augmentation dans certains établissements), soutien éducation prioritaire avec classes à 25, étude de chaque collège en termes de cumul de difficultés (ouverture immédiate ou différée), AED pré-pro 3ème année en mathématiques avec prise en responsabilité totale de 6h.

Nous sommes dans le temps 1 de la préparation de rentrée : on dote chaque établissement de sa DGH et les chefs d'établissements doivent faire remonter pour le 4/02 un premier tableau de répartition des moyens.

L'étude de la répartition des HP et HSA avec ses conséquences sur les emplois concernera le CTSD de mars, consacré aux postes, et ce sera dans la phase d'ajustements que l'on pourra envoyer des modifications.

Les choix effectués par l'administration diffèrent de l'an dernier : il y'a davantage d'ouvertures de divisions (24 contre 14 en janvier l'an dernier). Des ouvertures seront faites si nécessaire en ajustements. Cela reste une dotation de base, dite initiale. Le travail engagé, via les chefs d'établissements, va permettre de faire des ajustements/équilibrages sur les leviers donnés.

3 indicateurs qui permettent de mesurer les effets des décisions :

- évolution des effectifs et de la structure ;
- H/E : il baisse de -0,001 maximum, pas de conséquence énorme selon le DASEN
- E/D : à ce stade, il baisse (26.58 à 26.42).

7.90 % d'HSA en moyenne sur le département. Plus l'établissement est important, plus l'absorption des HSA est possible. Le DASEN déclare avoir fait preuve de bienveillance quand il y avait fermeture de division : pas d'augmentation d'HSA dans ce cas. Par contre s'il y a une création de division, le volume d'emplois augmente et les HSA sont davantage absorbables. (NDLR : que dire de Gignac où le volume d'emploi diminue mais les HSA augmentent ?).

Les HSA sont en augmentation et il y aura sans doute un impact sur le temps. Quant à l'impact des AED pré-Pro, il sera à regarder dans la phase ajustements. L'accompagnement sera effectué établissement par établissement. La marge est de 3h/division avec une répartition selon les choix pédagogiques sur l'ensemble de la structure.

46 établissements voient leurs effectifs monter (2 atteignent presque 40). 30 voient H/E diminuer mais peu significatif (0,001). E/D augmente dans 30 collèges (0.2 à 2 élèves => 23 à 25 pour le pire en milieu rural).

➤ Dialogues avec les OS :

- *AED en prépa-professionnalisation*

Les collègues ont eu la surprise de constater que l'implantation d'AED pré-pro dans certains établissements donnait lieu au blocage de BMP, avec comme conséquence des problèmes de répartition des heures, et des CSD de collègues titulaires.

Le DASEN indique qu'il y a 11 AED en pré-pro dans 10 collèges différents et uniquement en mathématiques. Ils n'effectuent pas de tâche de surveillance. Ces 6h doivent être effectuées dans la discipline quitte à compléter ces 6h par des dédoublements. Si la structure augmente, tel Rimbaud (Montpellier), il n'y aura pas d'effet néfaste. Si une division ferme, les conséquences seront regardées à la remontée des TRMD. Le DASEN transmettra aux OS la liste des établissements concernés.

- *Options*

Dans plusieurs établissements, les langues anciennes sont touchées, au profit de projets tels que Sciences numériques / théâtre / vivre ensemble. Certains chefs refusent d'ouvrir les options LA en dessous d'un seuil de 12 élèves, qui n'existe dans aucun texte...

Le DASEN invite les personnels concernés à saisir les inspecteurs pédagogiques et rappelle que l'utilisation des heures de marge appartient à la décision des conseils pédagogiques.

Les chiffres du département en la matière sont les suivants : 1793 élèves en latin et/ou grec (dont 1501 en 5^{ème} / et 292 en 3^{ème}). Le SNALC s'interroge sur ces chiffres, pourquoi une telle déperdition entre la 5^{ème} et la 3^{ème} ?.

La fin des dotations pour les bilangues / LCE... posent problème, avec des cas extrêmes comme le coréen à Fontcarrade, qui n'engendre plus de moyens supplémentaires. La carte d'implantation des langues engendre la non-suppression du coréen mais il n'y a pas de moyens alloués.

Le DASEN indique alors que la marge de Fontcarrade est déjà abondée de +11h.

Le SNALC relève le cas du collège Gérard Philippe avec Chinois et Allemand (dépendants aussi de la carte des langues) et une marge de 3h/classe seulement alors que cet établissement est REP.

Le DASEN répond que cette situation pourra être regardée en phase d'ajustements.

Les OS parlent également du cas des Escholiers, où l'on a monté du latin et des bilangues pour créer une certaine attractivité et avec la montée des cohortes, on doit abonder en heures. Les grands perdants sont les maths et le français qui doivent renoncer à leurs dédoublements.

Le DASEN répond que ce sont des choix qui sont faits par les équipes et que si on les fait, on accepte de rogner sur autre chose. Quand on a enlevé les enseignements obligatoires, il reste 3h/classe et elles sont réparties à la liberté et l'autonomie des établissements.

- *cas particuliers*

. Le cas de **Krafft** Béziers : -14h avec des effectifs en plus. Danger sur un poste de technologie. De plus les horaires sciences en 6^{ème} ne sont pas respectés (3h au lieu de 4h).

Le DASEN répond que Krafft avait bénéficié de 10h de marge supplémentaire l'an dernier et celle-ci n'a pas été remise sur le prévisionnel de cette année. Cela concernera les ajustements selon les problématiques des établissements.

De façon plus générale, plusieurs REP / REP+ se voient attribuer des moyens en moins par rapport à l'an dernier. Ce qui a été mis en place ne peut perdurer.

Le DASEN indique que c'est de la marge en plus qui n'est pas reconduite. Ces établissements ont des H/E qui défient toute concurrence. Il faut regarder les TRM pour mesurer dans chaque établissement HP/HSA - BMP - CSD et CSR. En juin, nous verrons si nous sommes en mesure de réinjecter cette marge supplémentaire, et pour quels établissements (la marge au-delà des 3h/classe n'a pas encore été actée cette année).

Collège **A.Crouzet** de Servian : attention car l'ouverture tardive cette année (en juillet) a engendré des problèmes pour la répartition. Le DASEN prend note car c'est un cas de figure où l'on est en

augmentation d'effectifs. Il reconnaît que les ajustements de dernière minute sont contraignants. Il s'engage à les faire le plus tôt possible pour aider les établissements à fonctionner.

Collège **Lucie Aubrac** : l'accompagnement a baissé et ce collège demande des moyens. Le DASEN se dit attentif à cet établissement mais il y a une problématique de structure à Aubrac. La situation est néanmoins regardée car ce collège se trouve en cumul de difficultés.

- Quid de l'explosion des effectifs dans les secteurs nord/nord-est de Montpellier ? Quelle sectorisation est à l'étude ? Problèmes également de fermetures dans le secteur Sud...

DASEN : cela se décide en concertation avec le conseil départemental. Le DASEN et le conseil départemental sont conscients de la pression sur le secteur nord.

Concernant le sud, il y a eu des programmes d'accès à la propriété mais les enfants grandissent et la population ne se renouvelle pas. Il y a donc actuellement des déperditions. A la Grande Motte : ce ne sera pas une question de sectorisation. A St Clément : sans doute pérennisation des effectifs. Une réunion prochaine avec le Conseil Départemental est prévue. Les créations de Maraussan / Juvignac et Port Marianne : sectorisation à voir car la progression va se poursuivre sur Montpellier même si la construction de logements est freinée depuis 2017.

Il y a certes moins d'arrivées mais on ne sera sur plateau qu'à partir de 2028 à priori. La temporalité est différente selon les secteurs. L'urgence pour le DASEN est Montpellier nord en termes de capacité d'accueil. Le DASEN nous informera et un point sera fait en CDEN avec le Conseil Départemental.

Gros plan sur ce qu'en pense le SNALC :

Concernant les AED en préprofessionnalisation, le SNALC a interpellé la rectrice au sujet de l'irrégularité de l'utilisation qui en était faite. Si nous sommes favorables à l'idée d'une formation par les pairs et une entrée progressive en compétence, le décret du 24 septembre 2019 n'a jamais indiqué que les classes assurées par ces personnels le seraient de façon annuelle (ni la circulaire du 6 novembre 2019 au demeurant) ; à la base il ne devait s'agir que de dédoublements et de remplacements de courte durée. Le projet de répartition des établissements concernés n'est donc pas réglementaire : ces personnels n'ont pas à consommer de moyens annuels.

Concernant les options : leur financement trop maigre (la marge de 3h est insuffisante) entraîne concurrence, mésentente entre disciplines, et nuit à l'attractivité des établissements. Presque toutes les OS estiment qu'elles favorisent la mixité sociale (sauf celle qui n'a pas participé à l'hommage à Samuel Paty, qui estime que ce n'est pas ainsi qu'on ramène la mixité sociale ; nous la laissons libre de ses opinions).

Concernant la baisse des effectifs, le SNALC rappelle que la baisse des effectifs annoncée par le DASEN n'est pas encore d'actualité en collège : nous sommes dans un contexte d'augmentation et non de diminution des effectifs, on a encore 4 ans d'augmentation d'effectifs en collège. L'argument « on prévoit la baisse » en plein boom passe mal.

Le SNALC revient sur les divisions prévues à plus de 30 élèves et demande un effort concernant les établissements concernés : un prévisionnel à plus de 30/classe n'est pas acceptable.

Pour ces établissements, le DASEN déclare que les choix sont simples : il y a des limites à la dotation et nous avons dans le département des établissements non REP qui ont un cumul de difficultés supérieur aux autres. Le deuxième problème qui peut se poser concerne la structure qui ne permet pas l'accueil de divisions supplémentaires (capacité maximale atteinte). Parfois, ce sont les équipes qui ne souhaitent pas la création car il y a moins de salles disponibles pour dédoubler par exemple (NDLR : nous n'avons jamais eu aucun retour de professeurs hostiles à l'ouverture d'une classe...).

Le SNALC interpelle également le DASEN concernant la pondération en REP+ : ce dernier indique qu'elle est de 0.1 sur HP mais qu'il n'y en a pas pour le moment de prévue concernant les HSA (c'est cocasse lorsqu'on sait que les HP diminuent alors que les HSA augmentent !). Mais d'ici juin, s'il n'y a pas de divisions créées massivement, des heures seront distribuées et cela pourra être revu (NDLR : pourront être ... ou pas... encore une question de choix).

Concernant les critères de classement des établissements, le SNALC souhaite avoir les documents sur lesquels les services travaillent. Nous expliquons que les données communiquées (nombre élèves, HP et HSA) ne sont pas suffisantes dans la mesure où le DASEN explique que ce ne sont pas les seules données utilisées (critères sociaux, structures, contraintes bâti...). Le DASEN répond : les documents de travail sont personnels au DASEN et ne seront pas donnés (NDLR : bienvenue dans le monde de la transparence).

Vu les chiffres annoncés, la question des moyens restants pour la phase d'ajustement se pose : y en a-t-il ou non ? Le DASEN répond « quelques-uns ». Il indique également que les 24 ouvertures faites sont parfois un coup de pouce pour certains établissements.

Nous revenons sur Gignac dont le cas est aberrant (seul collègue du 34 à être en situation d'ouverture avec perte d'HP). Par ailleurs, on est bien au-delà des 7.9% de HSA et l'augmentation par rapport à l'an dernier est hallucinante ! Nous demandons au DASEN un rééquilibrage HP/HSA. Le DASEN indique que ce sera regardé en ajustements.

Concernant la sectorisation du Montpelliérain, le SNALC pèsera de tout son poids pour que soient retenues les solutions qui permettent un maillage serré de collèges de petite taille plutôt que la création de nouveaux collèges 900...

➤ Questions diverses :

- **Personnels en ASA non remplacés.** Le DASEN répond que les personnels vulnérables en ASA seulement si le télétravail n'est pas possible, ce qui est rare. Si ces personnels sont en télétravail, pas de remplacement.
- **Accompagnement académique :** que concerne-t-il ? Le DASEN indique que l'académie ne fiance que les Sections internationales/l'occitan/ les Sections sportives. Tout le reste se fait sur la marge propre de l'établissement.
Volumes attribués : 24h de plus pour section internationale / Occitan : 2h par groupe / 1h pour les sections sportives.
- **Sections sportives :** peut-on en avoir la liste ? Le DASEN renvoie au site des IA EPS. Il y en a 48. Pas d'ouverture en 2021 (36 établissements publics disposent d'une section sportive).
- **LCA :** des postes en danger. Le DASEN rappelle que les professeurs de LCA peuvent compléter leur service en français.
- **Devoirs faits :** quelle dotation ? 23035 h en 2021 mais c'est 70% de la dotation car il y aura en septembre de nouveaux moyens. Le volume est de 4h/semaine au minimum sur chaque structure. La dotation établissements est faite en fonction de la catégorie de l'établissement et elle est majorée par rapport à cette catégorie. Il y a ensuite un ajout supplémentaire notamment en REP / REP+.
- **Carte des formations ?** le DASEN renvoie au dossier de rentrée de l'Hérault, partie langues vivantes notamment.
- Que se passera-t-il si des collègues **refusent 3ème HSA**. Le DASEN explique que cela sera compensé par des BMP et CS.

- **Point sur les PIAL** : le DASEN estime que le fonctionnement est positif. Il y a une diminution du nombre d'élèves en attente d'aide humaine. Quand il est inter-degré, on note une amélioration dans la continuité de la prise en charge des élèves.

Cela semble plus compliqué que cette annonce. La généralisation est-elle à l'inter-degré ? Si oui, quand et comment ? DASEN : c'est globalement positif mais il imagine que certaines difficultés sont présentes d'où les sollicitations des syndicats ; certains PIAL ont encore une nécessité à être accompagnés. Généralisation des PIAL à la prochaine rentrée et les nouveaux seront massivement inter-degrés. Une réunion académique est programmée la semaine prochaine et le DASEN sera en mesure de nous donner plus d'informations au CTSD 1er degré. Concernant la pénurie et le manque de remplacements, le DASEN indique que chaque PIAL a vu la dotation en AESH majorée en début d'année en fonction de différents facteurs (tels que les flux d'élèves...) mais comme les notifications arrivent au fil de l'eau et qu'il y a un décalage entre les flux d'élèves prévus et les moyens présents, même majorés, il y a parfois quelques tensions. Des régulations restent parfois à effectuer mais on obtient un fonctionnement sans pénurie dans la plupart (malgré un décalage défavorable sur certains que les services essaient de réguler). La capacité est calculée sur l'existant en premier lieu (1er degré = enfants qui suivent d'année en année) + 6h accompagnement par enfant mutualisé. Rentre aussi en ligne de compte le flux des années précédentes (à savoir les arrivées en cours d'année). La difficulté étant que le flux d'élèves n'est pas identique d'une année à l'autre. Sur les remplacements : en effet, ils ne sont pas prévus.

A la demande la création de brigades AESH, Le DASEN indique qu'il demeure des enfants en attente et que sa priorité est là.

Le DASEN remercie les organisations pour la qualité des échanges et s'engage à regarder les situations soulevées.

Fin de CTSD 16h45

